

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Recu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 28/09/2022



ID: 031-200023596-20220913-DP376\_001N21AVT-DE

Toulouse, le 13 septembre 2022

# Décision prise par le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne

## Décision n°20220913 - n°376

## Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (RESEAU31) et notamment l'article 13-2;

Vu la délibération du Conseil syndical du SMEA31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical;

Vu l'arrêté n° A20220601-76 portant abrogation de l'arrêté n° A20210108-03 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président du SMEA31;

Considérant le marché n°001N2021 relatif à la maintenance du logiciel TELIOS et prestations complémentaires, notifié le 5 février 2021, à l'entreprise STUDIA DIGITAL;

Considérant la nécessité d'acter le changement de siège social de l'entreprise ;

#### décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°001N2021 ayant pour objet d'acter des modifications administratives.

### Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement

de Haute-Garonn@